

Revue de Lierre

n° 222 • été 2026

à venir

Formations

La Maam propose des formations et événements gratuits pour les bénévoles, en webinaire ou à l'Espace Dewailly. Places limitées. Inscription obligatoire : 03 22 92 50 59 — <http://www.maam.fr>. Attention : les dates, les horaires et les lieux sont susceptibles d'évoluer. Des formations peuvent être annulées, reportées ou changer de format. Vérifier toujours sur www.maam.fr ou lors de votre inscription à la formation.

Prendre en main son espace adhérent sur maam.fr — Jeudi 2 juillet de 12h à 13h ET Mercredi 26 août de 12h à 13h

Webinaire

Votre association est adhérente à la Maam et vous voulez en savoir plus sur les services qui vous sont proposés sur www.maam.fr? Ce webinaire vous guide pas à pas pour profiter pleinement de votre espace adhérent : création de compte, mise à jour de votre fiche contact, partage d'événements et d'annonces de bénévolat, de petites annonces...

Demander une subvention et rédiger son bilan d'action — Mardi 7 juillet de 18h à 19h

Webinaire

Ce webinaire étudie étape par étape un dossier de demande de subvention : objectifs et description du projet, public visé, moyens, évaluation... Et la rédaction du bilan d'action, à remplir dès lors qu'elle a reçu un financement public. Focus sur la campagne de financement Amiens et Amiens Métropole et l'utilisation de la plateforme "Amiens vous soutient".

Les rendez-vous d'Agora

La réunion des exposants — Lundi 24 août 2026 à 18h

Espace Dewailly, Amiens

Un rendez-vous essentiel pour les associations ayant un stand sur Agora : toutes les informations sur l'organisation de la journée et tous les conseils pour être bien préparé sur son stand.

actualités

AGORA

APPEL À BÉNÉVOLES

Vous voulez découvrir les coulisses du salon des associations Agora ?

Vous êtes disponible le 5 septembre 2026 ? Rejoignez l'équipe des bénévoles !

Infos : <https://salondesassociations-abora.com/benevoles/>

APPEL À LOTS

Vous souhaitez faire découvrir les activités de votre association aux jeunes de 4 à 11 ans ? La chasse au trésor d'Agora donne l'occasion de proposer des bons pour une séance découverte pour enfants, des goodies, livres ou autres objets à l'effigie de l'association.

Collecte par Sylvie Rousseau : contact@maam.fr — 03 22 92 50 59

La Maam PRENDRA SES CONGÉS D'ÉTÉ
du 27 juillet au 14 août 2026
BONNES VACANCES À TOUTES ET TOUS!



Retrouvez plus
d'appels à projets
sur :
www.appelaprojets.org

APPEL
à PROJETS



FONDS DE DOTATION ABILITIS

Autonomie et lieux de vie

Soutien d'initiatives qui repensent les cadres de vie des personnes en situation de handicap, en perte d'autonomie ou confrontées à des situations de vulnérabilité.

Candidater avant le 31 juillet

Infos : <https://www.abilitis.fr/appele-a-projet/>

ABILITIS

FONDATION HIPPOCRÈNE

Prix Inspiring Young Europeans

Soutien d'associations engagées auprès des jeunes qui développent des initiatives à l'échelle européenne dans trois thématiques : Citoyenneté, Environnement, Jeunes et Santé — Agir face au cancer.

Candidater avant le 28 août

Infos : <https://www.inspiringyoung europeans.eu/prix-iyee>



FONDATION DE FRANCE

Ensemble, réveillons la solidarité

Soutien d'associations qui organisent des fêtes de fin d'année à destination des publics vulnérables.

Candidater jusqu'au 9 septembre

Infos : <https://link.infini.fr/V2YYUA1g>



AGENCE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Prévenir l'usure professionnelle

Soutien d'associations de moins de 300 salarié.e.s pour améliorer les conditions de travail, accompagner les parcours professionnels et mieux articuler santé au travail et compétences.

Candidater jusqu'au 18 septembre

Infos : <https://www.anact.fr/fact/appele-projets-prevention-usure-sante-parcours-professionnel>

anact
— agence nationale
pour l'amélioration
des conditions de travail

MUTUALITÉ FRANÇAISE HAUTS-DE-FRANCE

Défi solidaire

Soutien de projets solidaires et inclusifs, résonnant avec les valeurs mutualistes, visant à améliorer la santé et le bien-être.

Candidater avant le 30 septembre

Infos : <https://hautsdefrance.mutualite.fr/actualites/defi-solidaire-2026-mettez-a-lhonneur-votre-projet/>



parole d'actrice

Morgane est une bénévole régulière d'Agora : depuis 2024, elle vient prêter main forte le jour du salon des associations sur des missions bénévoles. Beaucoup de douceur et un grand sourire la caractérisent et c'est donc avec grande joie qu'on la retrouve à chaque rentrée. Cette année, elle travaille même sur un projet d'illustration autour de l'engagement. L'appel à bénévoles d'Agora est l'occasion d'évoquer tout cela avec elle.

Bonjour Morgane. Peux-tu te présenter ?

J'ai suivi un bac professionnel « Métiers de la mode et du vêtement » où j'ai appris la couture, et j'ai enchaîné avec une licence en arts plastiques. À la sortie de mes études, comme je suis une « touche-à-tout », j'ai multiplié les expériences dans plusieurs domaines pour essayer de me trouver, mais j'en reviens toujours à ma passion, qui est le dessin, l'illustration. Récemment, j'ai lancé mon auto-entreprise pour cette activité, ce qui m'a amenée à travailler avec la Maam*.

Comment as-tu connu la Maam et qu'est-ce qui t'a motivé à devenir bénévole pour Agora ?

La Maam se trouvait en face de mon collègue, donc j'en avais entendu parler assez tôt. Je savais que c'était l'endroit où se rendre quand on est en quête d'activité ou d'association. Il y a deux ans, j'ai vu passer une publication sur Instagram qui indiquait que la Maam recherchait des bénévoles pour Agora. Comme j'aime beaucoup aider et donner de mon temps, j'ai eu envie de répondre et de venir donner un coup de main. J'ai été vraiment très heureuse d'y participer, et tout naturellement, je suis revenue l'année suivante.

Tu es illustratrice. Agora a même été une source d'inspiration pour toi...

J'illustre beaucoup d'anecdotes de vie et, après avoir vécu Agora, j'ai eu envie de donner ma perception du salon, sous forme d'illustration. J'ai pris beaucoup de plaisir à être bénévole, et j'avais envie de le partager, car c'est un



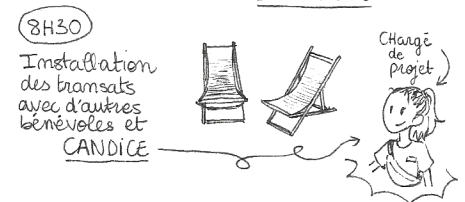
événement qui touche de nombreuses personnes. Pour moi, c'est aussi une manière de figer un souvenir, marquer mon expérience.

Qu'est-ce qui te fait revenir dans l'équipe bénévole ?

Les rencontres que j'ai faites, la confiance qu'on m'a donnée, l'équipe de la Maam qui met tout en place... C'est plein de choses à la fois. Quand on est bénévole, on est là avant tout par plaisir. On trouve dans ce type d'événement beaucoup de diversité, de solidarité. J'ai l'impression qu'Agora est comme une colonie de vacances : on est heureux de revenir et de retrouver les personnes qu'on a rencontrées l'année précédente.

*Morgane participe à un projet d'illustration autour de l'expérience bénévole. Nous vous en reparlerons prochainement.

AGORA Me voilà!
SAMEDI 7 SEPTEMBRE
à AMIENS



Extrait des illustrations réalisées par Morgane sur son expérience bénévole au salon Agora en 2024. L'intégralité est à retrouver sur son compte Instagram : @ninouche.two



Si, vous aussi, comme Morgane, vous avez envie d'être bénévole sur Agora, rendez-vous sur <https://salondesassociations- agora.com/benevoles/>

125 ans, c'est l'âge de la loi du 1^{er} juillet 1901, texte fondateur de la liberté d'association en France. Aujourd'hui, près

de 110 000 associations sont actives en Hauts de France et près de 200 000 personnes sont salariées dans une association. Des données clés que l'on retrouve dans le panorama vie associative en Hauts-de-France 2026 que l'observatoire régional de la vie associative (ORVA) a présenté lors du rendez-vous régional du 1^{er} juillet. Un événement annuel organisé par le Mouvement associatif Hauts-de-France qui réunit acteurs associatifs et partenaires publics pour réfléchir aux enjeux qui façonnent la vie associative de demain.

Infos : <https://www.orva.fr/panorama-de-la-vie-associative-2026/>

INFORMATIONS PRATIQUES

ATTESTATION D'HONORABILITÉ REQUISE POUR LES BÉNÉVOLES DES HAUTS-DE-FRANCE

L'attestation d'honorabilité est un dispositif réglementaire qui vise à ce que chaque personne intervenante en accueil de jeunes enfants, pour la protection de l'enfance ou auprès d'enfants en situation de handicap, que ce soit de manière professionnelle ou bénévole, puisse présenter une attestation d'honorabilité.

Depuis avril 2026, cette attestation est obligatoire au sein des établissements accueillant des enfants en situation de handicap, dans plusieurs régions, dont les Hauts-de-France, puis de manière progressive, par région, jusqu'au 1^{er} janvier 2028.

L'attestation d'honorabilité est un document qui garantit que la personne n'a pas de condamnation inscrite à son casier judiciaire ou sur le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIIJAVIS), l'empêchant d'intervenir auprès de mineurs ou de personnes en situation de handicap.

Elle s'obtient sur le site honorabilite.social.gouv.fr

Source : Association Mode d'emploi — Juin 2026



INFORMATION JURIDIQUE

"À L'HEURE OÙ ON CHERCHE À TOUT COMPTER..."

Lors de ses accompagnements, l'équipe de la Maam a déjà entendu dire « il est obligatoire de valoriser comptablement le bénévolat ». Des dires qui méritent quelques éclaircissements posés récemment par le Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA) dans son rapport intitulé "À l'heure où on cherche à tout compter, le bénévolat ne se comptabilise pas : il ne faut pas confondre la méthode avec l'objectif".

Doit-on mettre un prix sur le bénévolat ? Les associations doivent-elles l'inscrire dans leurs comptes ? Dans un rapport attendu, le HCVA apporte une réponse nuancée, mais ferme : oui à la valorisation du bénévolat, mais sur une base volontaire. Non à la norme obligatoire.

Le HCVA admet et rappelle l'intérêt de valoriser le bénévolat : cela permet d'évaluer le coût réel des projets, de démontrer l'effet levier de l'engagement bénévole dans la mise en œuvre des projets. Mais la diversité des associations requiert un cadre souple pour rendre compte de la diversité des modes de bénévolat et du sens qui lui est donné.

Ce débat s'inscrit dans une réflexion de l'Autorité des normes comptables (ANC) pour apporter des clarifications au règlement n° 2018-06 : si la valorisation comptable du bénévolat n'est pas une obligation, elle est encadrée par l'ANC et doit être effectuée si le bénévolat contribue pour une part importante à l'activité de l'association. L'ANC n'impose pas de méthode unique de valorisation (forfait horaire basé sur le SMIC, barème spécifique, coût d'une prestation similaire, coût d'opportunité au salaire moyen du secteur concerné).

Consulter l'avis : <https://associations.gouv.fr/-/2026-04/HCVA-Valorisation-comptable-du-benevolat> — 20 avril 2026



QUESTION — RÉPONSE

À QUOI SERT LE REÇU FISCAL ?

Le reçu fiscal permet à un organisme bénéficiaire d'un don de délivrer une attestation au donateur ou à l'adhérent. Elle lui permettra de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu. Pour les dons en nature, il faut indiquer leur évaluation en numéraire. Les associations qui délivrent les reçus de dons doivent déclarer chaque année le montant global des dons perçus et le nombre de reçus délivrés. Seuls les organismes d'intérêt général peuvent émettre des reçus de dons. Si vous avez un doute, vous pouvez faire une demande de rescrit fiscal".

Cette réponse est issue de la Carte mentale du Mécénat élaborée par le groupe de travail mécénat de la DRIEAT (cf. rubrique outils ressources). En savoir plus : <http://erc-eedd.org/mecenas/>



minute verte

FESTIVAL ALIMENTERRE 2026 : ORGANISEZ VOTRE ÉVÉNEMENT !

Alimenterre revient pour une 20^e édition du 15 octobre au 30 novembre 2026. Cet événement propose une sélection de films documentaires qui invitent à s'informer, débattre et agir pour des systèmes alimentaires plus durables et solidaires. Pour cette édition anniversaire, le festival met à l'honneur une dizaine de films qui abordent des enjeux majeurs liés à l'agriculture et à l'alimentation à l'échelle mondiale.

Les associations qui souhaitent informer et mobiliser les citoyens en faveur d'une alimentation durable, solidaire et du droit à l'alimentation peuvent suivre les étapes indiquées ici sur le site de Lianes Coopération, qui relaie l'événement en Région Hauts-de-France : <https://www.lianescooperation.org/actualite/festival-alimenterre-2026/>

OUTILS RESSOURCES

UNE RÉUNION, UNE FORMATION, UN ATELIER À ORGANISER À AMIENS ?

Le QG d'Henriette met à votre disposition plusieurs espaces de location adaptés à vos besoins (réunions d'équipe, formations et jurys, entretiens et rendez-vous professionnels, ateliers, séminaires et assemblées générales, afterworks et événements associatifs) :

- Une salle de réunion jusqu'à 8 personnes,
- deux salles modulables pouvant accueillir jusqu'à 25 personnes,
- un espace coworking avec 4 postes de travail

Wi-Fi, vidéoprojecteur, paperboard, café et thé sont inclus dans les prestations.

Situé au 7 rue Henriette Dumuin à Amiens, ce tiers-lieu inclusif est accessible et ouvert à tous. Choisir le QG d'Henriette, c'est également soutenir un projet social favorisant la rencontre, l'inclusion et le vivre-ensemble sur notre territoire.

Renseignements et réservations : leqqdhenriette@apf.asso.fr ou 03 22 45 75 00



LA CARTE MENTALE DU MÉCÉNAT

Dans le cadre de l'Espace Régional de Concertation sur l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (ERC-EEDD), la DRIEAT (équivalent de la DREAL en Île-de-France) anime un Groupe Mécénat qui a créé une carte mentale du mécénat. L'objectif est de sensibiliser et former des associations (principaux bénéficiaires du mécénat) via des actions opérationnelles (mise à disposition de fiches ressources, élaboration de conventions-typées de mécénat, formation au mécénat de compétences, etc.). Générée par Genialy, cette carte mentale est très explicite et intuitive !

Découvrez la carte mentale : <http://erc-eedd.org/mecenas/>



numérique

ENQUÊTE SUR L'IA DANS LES ASSOCIATIONS

Associations, répondez à la grande enquête sur la place de l'Intelligence Artificielle (IA) dans les Hauts-de-France !

Temps de réponse estimé : 10 minutes

Objectif : Mieux connaître vos besoins et vos usages de l'IA dans votre structure pour adapter les accompagnements au plus près de vos réalités

Date limite prolongée : il est encore temps de répondre !

Soyons le plus grand nombre.

Enquête réalisée par l'Observatoire Régional de la Vie Associative dans le cadre du projet IA'sso HDF, consortium de 5 structures : Le Mouvement associatif HDF, la Maam, le CROS HDF, la Maison des associations de Tourcoing, l'association DSU.



retour sur l'actualité

FÉLICITATIONS AUX CERTIFIÉ.ES !

Début juin, l'équipe de la Maam a eu le plaisir de remettre le certificat du Certif'asso session 2026 aux participants ayant achevé leurs parcours.

Une belle occasion de revenir sur ce parcours visant à développer les compétences et valoriser l'engagement associatif, et au cours duquel les partages d'expériences mutuels furent très précieux et enrichissants.



LA TRANSITION À VÉLO

Une dizaine de personnes se sont réunies au Blabllassos du 18 juin, en partenariat avec Veloxygène et le département de la Somme, au Golf Club de Salouël.

Pour réduire son impact écologique, une association peut s'appuyer sur sa fédération et la sensibilité environnementale de ses membres. Mais même sans cela, des structures locales peuvent accompagner cette démarche : Veloxygène aide les associations sportives à développer leur plan vélo, la Maam les guide en intégrant l'organisation du travail et la qualité de vie des salariés et bénévoles, et les CDESI*, animées par les départements et CDOS**, mobilisent les acteurs sportifs, environnementaux et touristiques pour appliquer les PDESI*** et inspirer les organisateurs d'événements.



Le Golf de Salouël illustre déjà cette démarche : devenu un espace de biodiversité ouvert à tous, il espère inspirer d'autres associations du territoire. Concrètement : récupération d'eau, réintégration d'espèces, recherche sur les plantes résistantes à la chaleur, tontes raisonnées, suivi des consommations d'eau — et bien plus encore dans les futures années !

* Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires

** Comités départementaux Olympiques et Sportifs

*** Plans départementaux des espaces, sites et itinéraires

engagement

BÉNÉVOLAT DANS LES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES ET NON EMPLOYEUSES

Les ressources humaines bénévoles constituent un des premiers sujets de préoccupation des associations non employeuses. En 2026, selon une étude de Recherches et Solidarités, **66% des associations sans salariés ont déclaré les ressources humaines bénévoles comme étant un des sujets d'inquiétude les plus importants à considérer dans les mois à venir**, contre 43% pour les associations employeuses.

En revanche l'écart est moindre entre associations employeuses et non-employeuses lorsqu'il s'agit du renouvellement des dirigeants bénévoles. 46% des associations sans salariés s'inquiètent du renouvellement de leurs dirigeants, contre 42% pour les associations employeuses.

L'étude confirme la nécessité de travailler en collectif sur l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des bénévoles dans les associations et de valoriser leur engagement.

Étude à retrouver sur :

<https://recherches-solidarites.org/wp-con>.



DES RENCONTRES BRETONNES AVEC LE RNMA !

Fin juin, la Maam participait aux rencontres nationales du RNMA (Réseau national des maisons des associations) organisées en terre bretonne autour d'une thématique essentielle "Associations et collectivités : quelles coopérations possibles ?".

Ces trois jours ont permis de prendre de la hauteur sur les enjeux actuels, de mettre en lumière les risques qui pèsent sur la vie associative, mais surtout de discuter de pistes d'action concrètes pour une co-construction réelle des politiques publiques et le rôle des Maisons des associations dans l'accompagnement de cette coopération.

Le tout mis en valeur par Florent Velain, notre chargé de communication, qui a mené le reportage photo de ces rencontres riches en réflexions, en débats... et en convivialité !



Association loi 1901 — siret 780 613 162 00038 — nace 9499z
Agrément Jeunesse et Sports 80/07/018. Agrément Éducation Nationale
12 rue Frédéric Petit • 80000 Amiens • Tél. : 03 22 92 50 59
contact@maam.fr • www.maam.fr

Directrice de publication : Christelle Falgareiro • Rédaction : Candice Bertoux, Faustine Bligny, Céline Bray, Ludvine Thomas, Florent Velain.
Maquettage : Florent Velain • Tirage 350 ex. papier et 500 par mailing.
Impression Maam sur papier 100 % recyclé écolabélisé



Aux responsables d'association ou structure assimilée,

Vous recherchez une(des) salle(s) sur AMIENS

- pour un **évènement ponctuel**
[EXPOSITION – SALON THÉMATIQUE – RENCONTRE – PETIT SPECTACLE – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE...]
- pour un **usage suivi**
(bi)hebdomadaire, (bi)mensuel, bimestriel ou trimestriel
[COURS – CONFÉRENCES – RÉPÉTITIONS – MOMENTS D'ÉCHANGES – ATELIERS – BRIDGE ou JEUX DE SOCIÉTÉ – RÉUNIONS DE COPROPRIÉTÉ...]

La **SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE PICARDIE**

propose **3 salles** à votre disposition :

une de **50 m²**, une de **90 m²** et une de **180 m²**,
en fonction de vos besoins.

N'hésitez pas à nous contacter après consultation de nos tarifs
(voir au verso), **en sachant pour que les engagements avec suivi,**
les tarifs sont dégressifs (de – 30 % à – 60 %),
selon la fréquence retenue.

SHP 58/60 rue Le Nôtre

asso.shp80@gmail.com

Permanence d'accueil le mardi de 9:30 à 11:30 (hors vacances scolaires)
entre le cirque et l'église Saint-Honoré, proche du centre-ville,
avec des secteurs de stationnement gratuits en journée.



SOCIETE D'HORTICULTURE DE PICARDIE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

58/60 rue Le Nôtre 80000 AMIENS

asso.shp80@gmail.com

03 22 89 43 14 / 07 67 54 32 58

www.shp80.fr

LOCATIONS PONCTUELLES – TARIF TCC 2026

SALLE ARMAND JUMEL (GRANDE SALLE) 180 m². 100/120 personnes assises

Périodes de l'année	Durée de la location			
	3 heures	Demi-Journée	Journée	Week-end
Du 1 ^{er} décembre au 15 mars	285 €	410 €	540 €	740 €
Du 16 mars au 15 mai	270 €	390 €	520 €	690 €
Du 16 mai au 30 septembre	250 €	365 €	480 €	620 €
Du 1 ^{er} octobre au 30 novembre	270 €	390 €	520 €	690 €



SALLE Paul BOUDIER 90 m². 60/80 personnes assises



Périodes de l'année	Durée de la location			
	3 heures	Demi-Journée	Journée	Week-end
Du 1 ^{er} décembre au 15 mars	170 €	240 €	330 €	450 €
Du 16 mars au 15 mai	155 €	225 €	305 €	425 €
Du 16 mai au 30 septembre	145 €	210 €	275 €	380 €
Du 1 ^{er} octobre au 30 novembre	155 €	225 €	305 €	425 €

SALLE D'ACTIVITÉS. 1^{er} étage 60 m². 19 personnes maximum

Périodes de l'année	Durée de la location			
	3 heures	Demi-Journée	Journée	Week-end
Du 1 ^{er} décembre au 15 mars	105 €	140 €	190 €	280 €
Du 16 mars au 15 mai	95 €	130 €	180 €	270 €
Du 16 mai au 30 septembre	85 €	120 €	165 €	250 €
Du 1 ^{er} octobre au 30 novembre	95 €	130 €	180 €	270 €

